



# Mairie d'OLLOIX

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2022**

Date de la convocation au Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de OLLOIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CECCHET, Maire.

**Présents** : Jean-Louis CECCHET, Maire, Pierre SAVIGNAT, Alain HERITIER, Adjoint, Claire VOLPI, Christophe DEMONCHY, Christophe COHADE, Jérôme RENOUARD

**Absents excusés** : Christophe COHADE a donné son pouvoir à Alain HERITIER ; Claire VOLPI a donné son pouvoir à Charlotte COGAN

**Absents** : Vincent BAFFALEUF et Valérie BUISSON

**Secrétaire** : Stéphane BEAL est nommé secrétaire de séance.

### **1/ Approbation du compte rendu du 27 juin 2022**

Le compte rendu n'a pas encore été rédigé

### **2/ ADHUME, Convention avec Mond'Arverne pour le partage de la cotisation**

Le Maire rappelle que l'ADUHME est l'agence locale des énergies et du climat. Elle accompagne depuis plus de 20 ans les collectivités locales et autres acteurs des territoires du Puy-de-Dôme autour d'enjeux de transition écologique. Son ambition est d'aider les territoires à prendre le virage de la transition énergétique, travailler avec les collectivités locales que la maîtrise de leurs consommations et dépenses d'énergie et enfin soutenir la diversification énergétique.

L'ADUHME a pour vocation de mutualiser entre les collectivités et les acteurs du territoire, une expertise technique en matière d'efficacité et de diversification énergétiques. Le conseil et l'appui qu'elle dispense, portent sur une meilleure intégration des problématiques énergie-climat dans la définition des politiques publiques ainsi que dans l'acte :

- de construire de nouveaux équipements, d'entretenir et de rénover un patrimoine bâti,
- d'aménager le territoire (document d'urbanisme réglementaire, urbanisme opérationnel).

Depuis 2017, Mond'Arverne Communauté adhère à l'ADUHME, qui accompagne le territoire de manière très complète.

Cet accompagnement s'est fait au bénéfice de la communauté de communes, mais aussi des communes, l'ADUHME ayant désormais réalisé le profil énergétique de l'ensemble des communes de Mond'Arverne Communauté avec les diagnostics énergies des bâtiments communaux.

L'expertise de l'ADUHME devient indispensable dans notre capacité à mener nos politiques publiques. En effet, le contexte le montre avec la mise en application prochaine du décret tertiaire qui concernera un grand nombre de collectivités, la fin du fioul comme énergie de chauffage,

## **SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2022**

l'avènement de la réglementation environnementale 2020, sans oublier les opérations phares comme Solaire Dôme, pilotées par l'ADUHME.

Jusqu'à présent, Mond'Arverne Communauté avait assuré l'intégralité de la cotisation à l'ADUHME afin de garantir une mise à niveau des communes du territoire par la réalisation des profils énergétiques pour les communes des anciennes communautés d'Allier Comté Communauté et des Cheires.

Aujourd'hui, l'action de l'ADUHME profite de plus en plus au bénéfice direct des communes pour l'accompagnement individualisé et sur projets.

C'est pourquoi, la Conférence des 27 Maires de Mond'Arverne Communauté, réunie le 11 janvier dernier, a adopté le principe de mutualisation des interventions de l'ADUHME sur le territoire intercommunal, avec un partage de la cotisation annuelle, à hauteur de 50% pour l'intercommunalité et 50% pour les communes.

Concernant les communes, la part des 50% est proratisée au nombre d'habitants.

Mond'Arverne Communauté s'engage à rester l'interlocuteur « administratif » de l'ADUHME et s'est donc engagée à conclure des conventions déterminant les parts communales de cotisation avec chacune des 27 communes.

Pour la Commune d'OLLOIX, la part de cotisation 2022 à l'ADHUME est de **133.65€**.

**Après avoir ouï l'exposé du Maire, les membres du Conseil Municipal décident :**

- **de ne pas approuver les termes de partage de cotisation entre Mond'Arverne Communauté et la Commune d'OLLOIX pour la cotisation à l'ADUHME ;**
- **d'autoriser le Maire à ne pas signer la convention.**

**POUR : 1 / CONTRE : 8 / ABSTENTION : 0**